

Le jeudi 16 février 2023 à 20 h 00, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués les 31 janvier 2023 et 10 février 2023, se sont réunis sous la présidence de M. BRISSET Franck, premier adjoint suppléant, pour le maire empêché.

Membres en exercice : 17

Présents :

Franck BRISSET, Ghislaine THOMAS-ROUTIER, Guy TRIESTINI, Brigitte COSNEFROY, Philippe LEMARCHAND, Françoise BOUDOU, Éric TELLIER, Agnès LOUIS, Gaëtan BRISSET, Fabien LANGRENEZ, Anita LEDANOIS, Virginie DALBIN,

Pouvoirs :

Patrick FAUCHON donne pouvoir à Franck BRISSET
Catherine CHASTEL donne pouvoir à Françoise BOUDOU
Arnaud LEBOULANGER donne pouvoir à Fabien LANGRENEZ
Christelle RESSENCOURT donne pouvoir à Virginie DALBIN

Absent :

Sébastien CIROU

AMÉNAGEMENT DES BOULODROMES DU PARC DU CHATEAU

Exposé

En Janvier 2022, la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal (FFPJP) a retenu la candidature du Comité Départemental de Pétanque, avec le soutien de la Mairie de Flamanville, pour l'organisation des championnats de France en Juillet 2023. Des travaux sont nécessaires pour répondre au cahier des charges de la fédération. Par délibération du 20 décembre 2022, le conseil municipal a accepté la décomposition de prix global et forfaitaire du groupement de maîtrise d'œuvre LAINE / DENIAU, pour un montant 354 782.50 € HT et autoriser le Maire à lancer la consultation des entreprises pour les marchés de Travaux concernés, selon une procédure adaptée.

Un avis d'appel public à la concurrence (AAPC) a été lancé le 2 janvier 2023 pour les marchés de travaux et la commission d'appels d'offres s'est réunie le 9 février 2023.

Délibération

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 9 février 2023,

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver les résultats de la consultation des entreprises et les propositions de la commission d'appels d'offres pour le lot unique du marché relatif aux travaux d'aménagement des boulodromes du parc du Château de Flamanville.
- D'attribuer le lot à l'entreprise CAUVIN TP pour un montant de 345 103.00 € HT (414 123.60 € TTC) pour l'offre de base,

- D'autoriser le Maire à signer le marché de travaux, et tous documents relatifs à cette décision,
- D'inscrire les crédits correspondants à ces travaux au budget primitif 2023.

Après en avoir délibéré et procédé au vote, par :

16	Voix pour	
	Voix contre	
	Abstention	
16	Votants	

Le conseil municipal décide à l'unanimité:

- ✓ D'approuver les résultats de la consultation des entreprises et les propositions de la commission d'appels d'offres pour le lot unique du marché relatif aux travaux d'aménagement des boudromes du parc du Château de Flamanville.
- ✓ D'attribuer ce lot à l'entreprise CAUVIN TP pour un montant de 345 103.00 € HT (414 123.60 € TTC) pour l'offre de base,
- ✓ D'autoriser le Maire à signer les marchés de travaux, et tous documents relatifs à cette décision,
- ✓ D'inscrire les crédits correspondants à ces travaux au budget primitif 2023.



Pour Le Maire empêché
Le 1^{er} adjoint

F.BRISSET